

- Formation initiale
  - Formation initiale en apprentissage
  - Formation continue
  - Formation continue en contrat de professionnalisation

Les blocs disciplinaires sont compensables entre eux et compensent le bloc transverse . Le bloc transverse est compensable mais non compensant.

\* Les notes de contrôle continu (CC) et de travaux pratiques (TP) sont réputées définitives et non modifiables en session 2, pour les UE évaluées en examen terminal, CC et - le cas échéant - TP. En session 2, le calcul de la moyenne de ces UE reprend le mode de calcul de session 1.

**\*\* La note de travaux pratiques (TP) est réputée définitive et non modifiable en session 2, pour les UE évaluées en contrôle continu et TP. En session 2, le calcul de la moyenne de ces UE reprend le mode de calcul de session 1.**

|                          |     |     |     |     |   |     |    |
|--------------------------|-----|-----|-----|-----|---|-----|----|
| Nombre d'heures maquette | 153 | 206 | 155 | 514 | 0 | 514 | 60 |
| Total heures étudiant    | 153 | 206 | 155 | 514 | 0 | 514 |    |